

LE MOT DE PIERRE BARBANSON, PRÉSIDENT DU CANAL :



Faire le bilan de l'année 2021 pour le canal est un exercice difficile tant cette année aura été contrastée.

Nous avons connu un début de saison avec un arrosage antigel intense de la mi mars à la mi avril. Notre réseau a tourné à plein pour assurer l'arrosage antigel, mais il n'a pas permis de faire face à l'intensité de la gelée noire du début du mois d'avril et les pommiers et cerisiers ont payé un lourd tribut à cet événement climatique exceptionnel. Cela nous rappelle une fois encore que, même si nos ouvrages ne peuvent garantir l'arrosage antigel pour tous les arrosants du périmètre, le canal reste un outil indispensable à la bonne santé de l'économie agricole locale.

C'est pour cela que nous faisons exceptionnellement un zoom dans ce bulletin sur le travail assuré chaque hiver pour entretenir le réseau et les stations de pompage et nous assurer de son bon fonctionnement au début de la saison.

Le reste de la saison s'est déroulé sans encombre, que ce soit à l'échelle de notre périmètre, comme à celle du bassin versant durancien et du barrage de Serre Ponçon dont nous dépendons pour notre alimentation en eau.

L'autre actualité pour le canal a été son déménagement, de nos locaux de l'Isle sur la Sorgue vers Lagnes. Les deux nouveaux bâtiments, hangar technique et bâtiment administratif auront mis un peu plus d'un an à sortir de terre, dans un contexte sanitaire difficile. Nous disposons aujourd'hui d'un outil neuf, adapté à nos besoins, qui nous permet d'envisager en confiance les prochaines décennies.

Nous ne savons pas ce que la saison 2022 nous réserve mais j'espère vous avoir démontré que le canal de l'Isle reste résolument tourné vers l'avenir et s'emploie à maintenir à la disposition de ses arrosants un outil fonctionnel et performant.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne saison d'arrosage 2022.



**DES RENSEIGNEMENTS ? DES INFORMATIONS ?
N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER :**

ATTENTION NOUVELLE ADRESSE :

ASCO du canal de l'Isle

894 RD 901

Route du Four à Chaux vers l'Isle
84800 LAGNES

Tél. 04 90 38 00 69 • infos@canal-isle.fr
www.canal-isle.fr

Nos bureaux sont ouverts au public les :
lundi, mardi, jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15
mercredi et vendredi
de 8h30 à 12h00.

COMITÉ DE RÉDACTION



PARTENAIRES FINANCIERS DES OPÉRATIONS :



**BULLETIN
D'INFORMATION**



Le Contrat de Canal est une démarche novatrice qui a pour but d'intégrer dans une réflexion globale tous les enjeux propres au canal (économiques, environnementaux, de sécurité des biens et des personnes...).
L'objectif : un projet de territoire partagé et en lien avec tous les acteurs locaux...

Contrat de Canal n°2

Le 14 décembre 2021 a eu lieu le premier comité de pilotage du Contrat de Canal n°2. Ce comité a été l'occasion de réaffirmer l'attachement des collectivités locales et territoriales à ce type de démarche contractuelle et a permis de présenter le programme d'actions du canal pour les 6 prochaines années. Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents du Contrat canal sur la page d'accueil du site internet www.canal-isle.fr

TRAVAUX DE MODERNISATION ARROUSAIRE TRANCHE 9



Le canal a démarré cet hiver les travaux de modernisation de l'arrosaire tranche 9.

Ces travaux se déroulent en deux phases.

Cet hiver démarre la mise sous pression de la filiole 24, au sud de l'Isle sur la Sorgue, secteur chemin de la muscadelle.



L'hiver prochain sera réalisé, l'extension de la capacité du bassin d'irrigation sur les hauteurs de Lagnes, qui alimente 1600 ha sous pression. Cette 9ème tranche clôturera ce programme de modernisation démarré en 2003.

ZOOM SUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN HIVERNAL DU RÉSEAU

Chaque hiver le canal est mis en chômage et les réseaux vidangés. C'est une période d'activité intense sur les ouvrages et le réseau gravitaire et pression du canal pour permettre un démarrage serein de la nouvelle saison.

Le réseau des filioles est d'abord faucardé et curé. Si le linéaire de filioles encore en service se réduit, c'est encore un travail exécuté principalement à la main par les gardes canaux. Le patrimoine du canal (vannes, grilles, transversales, martelières...) est nettoyé, graissé, repeint si nécessaire. Les berges du canal principal sont elles aussi entièrement faucardées et curées.

C'est également l'occasion de réaliser des travaux de plus grande envergure, comme le busage (pose de tuyaux d'écoulement) des filioles, surtout dans les secteurs périurbains, qui présentent des fuites. L'année dernière 500 m ont été busés à proximité de la voie de chemin de fer vers la zone de la grande Marine. 1300 m sont prévus cet hiver sur la filiole 38 entre le Thor et Chateaufort de Gadagne, ainsi que 350 m sur le canal principal, avec le soutien financier du Département et des communes concernées.



Sur le réseau sous pression, les huit stations de pompage sont mises hors d'eau et les travaux nécessaires à leur entretien ou l'amélioration de leur fonctionnement sont réalisés, comme cet hiver avec le changement de collecteur sur la station de pomone.

C'est aussi le moment de changer les bornes d'irrigation et les compteurs défectueux, ou de réaliser de nouveaux branchements pour les propriétaires qui en ont fait la demande.

Le canal intervient également pour la création de vidanges et la pose de robinets vannes de sectionnement. Les vidanges permettent de limiter le risque de bouchage de bornes liés aux coquillages et aux matières en suspension dans l'eau. Les robinets vannes permettent de mieux cadrer notre réseau et de limiter le dérangement et les coupures en cas d'intervention pour réparation durant la saison.

Ces interventions, répétées chaque année sur 2 mois et demi d'hiver peuvent paraître anodines, mais mises bout à bout, elles nous permettent de continuer à exploiter le réseau du canal dans de bonnes conditions.



LE CANAL EN PRATIQUE



2022 sera une année d'élections lors de l'assemblée générale des propriétaires. Elle sera organisée au printemps dès que les conditions sanitaires seront réunies pour autoriser le rassemblement.

L'INDISPENSABLE :

Le canal facilite le paiement de vos redevances en 2022 :

- **Prélèvement automatique** : Une fois le formulaire rempli par vos soins enregistré, le prélèvement est effectué directement sur votre compte.
- **Le DATAMATRIX** présent sur les factures permet de régler sa facture dans un point de paiement de proximité.
- **PAYFIP** : paiement sur internet par carte bancaire à l'aide d'un identifiant unique
- **Paiement classique** par chèque directement auprès du canal ou de la perception.

Vente ? Achat ? Mutation ? Travaux ? Pensez à vous assurer des points suivants :

- Afin de pouvoir envoyer la facture au bon destinataire, vous devez nous informer de la vente ou division de votre parcelle, en vous rendant dans nos locaux avec l'acte notarié
- Le notaire doit informer l'acheteur lors de tout acte de division ou de mutation de parcelle de la présence des réseaux du canal de l'Isle
- Tous travaux réalisés sur une parcelle du périmètre du canal doit faire l'objet a minima d'une DICT, à défaut d'une demande d'autorisation en bonne et due forme auprès de l'ASCO. Pour savoir où sont nos réseaux en cas de travaux, une seule solution, se connecter sur : www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr



Pour toute information, renseignement ou pour simplement mieux connaître le canal, une seule adresse : www.canal-isle.fr